

PAR COURRIEL

Longueuil, le 11 décembre 2015

N/Réf: 200443467

Objet : Demande d'accès concernant :

Lots 2 678 270, 2 678 278, 2 678 282, 2 678 284, 4 364 278 et 4 386 550, cad.
du Québec) à Saint-Bruno-de-Montarville

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 13 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 5 avril 2011 (6 pages);
2. Ca du 6 décembre 2010 (2 pages);
3. Avis d'infraction du 13 septembre 2010 (2 pages)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 13 septembre 2010

AVIS D'INFRACTION

Projet Domaine des Tilleuls S.E.C.
1302 D, rue Bélanger
Montréal (Québec) H2G 1A1

N/Réf. : 7470-16-01-0306400
400749716

Objet : Travaux de remblai en marais et marécage, lot 2 678 278 du cadastre du
Québec, Saint-Bruno de Montarville

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 2 septembre 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Avoir procédé à des travaux de remblai et de coupe d'arbre en marais et marécage sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
articles 20 et 22

Nous vous demandons donc, en l'absence du certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux en marais et marécage. À défaut d'obtenir le certificat d'autorisation vous autorisant à poursuivre votre projet, la remise en état des lieux est demandée. Veuillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377.

Direction régionale 770, rue Goretti Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 Téléphone : 819 820-3882 Télocopieur : 819 820-3958 Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca	Bureau régional de Longueuil 201, place Charles-Le Moyne, 2 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télocopieur : 450 928-7755	Bureau régional de Bromont 101, rue du Ciel, bureau 1.08 Bromont (Québec) J2L 2X4 Téléphone : 450 534-5424 Télocopieur : 450 534-5479	Bureau régional de Valleyfield 900, rue Léger Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3 Téléphone : 450 370-3085 Télocopieur : 450 370-3088
--	---	---	---

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

ORIGINAL SIGNÉ

JML/CR/cr

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Longueuil, le 6 décembre 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Projet Domaine des Tilleuls S.E.C.
1302-D, rue Bélanger
Montréal (Québec) H2G 1A1

N/Réf. : 7470-16-01-0306400
400773612

Objet : Remblayage de marécages pour un projet de développement résidentiel « rue des Tilleuls » dans la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 octobre 2009, reçue le 12 novembre 2009 et complétée le 3 décembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblayage d'une portion de 0,09 hectare de marécage d'une superficie totale de 2,1 hectares pour de fins de construction résidentielle;

Le projet sera situé sur les lots 4 657 408, 2 678 282, 4 386 550 et 4 364 278, cadastre du Québec dans la ville de Saint-Bruno-de-Montarville .

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, daté du 14 octobre 2009 et signé par M. Bruno Bergeron, urbaniste;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 novembre 2009 et signée par M. Bruno Bergeron, urbaniste, présentant la demande de certificat d'autorisation;

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 24 août 2010 et signée par M. Bruno Bergeron, urbaniste, présentant les informations complémentaires dont les zones de compensations et le rapport modifié du biologiste;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 novembre 2010 et signée par Mme Hélène Hamelin, directrice générale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, présentant les engagements de la ville au sujet de la zone de conservation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

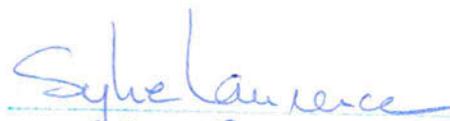


PP/SL/sl

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Évalué par:

Recommandé
par:




1. Identification

Date de l'inspection : 2011-04-05 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 9 h 45	Heure de départ : 10 h 50
Inspecteur : Christine Rondeau		Accompagné de :

No intervention : 300620936	No gestion documentaire : 7470-16-01-0306400
Type d'intervention : inspection pour suivi d'avis d'infraction	No document : 400806512
Type de demande liée :	No demande :
But de l'inspection :	
Vérifier si les travaux de coupe d'arbre et de remblai en marais et marécage ont cessé depuis l'avis d'infraction du 13 septembre 2010.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Marais et marécage Projet Domaine des Tilleuls S.E.C.

Nom usuel du lieu : Projet Domaine des Tilleuls S.E.C.

Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :
Lots 4 657 408, 2 678 282, 4 386 550, 4 364 278 Cadastre du Québec
Saint-Bruno de Montarville

No du lieu : x2116541

Type de lieu : Marais et marécage

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N45 30 56.8 WO 73 20 29.8

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Projet Domaine des Tilleuls S.E.C.	1302D, Bélanger Montréal, Québec, H2G 1A1	Y2086314

Conditions météo

Nuageux avec légère pluie

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
		()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : oui non s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Date de l'inspection : 2011-04-05

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0306400

Photos numériques

Nombre de photos prises : 3

Nombre de photos annexées : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L1.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\ronch01

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos 0.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

13 septembre 2010, avis d'infraction émis pour la coupe d'arbre et le remblai en marais et marécage sans CA.

3. Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux par la rue des Tilleuls :

Il n'y a pas de travaux qui s'effectuent lors de ma visite et je n'y rencontre personne.

Je fais le tour des marais et marécages observés lors des dernières inspections.

Je constate que :

- les arbres et arbustes qui avaient été coupés en 2010 ont été laissés aux sols
- qu'il n'y a pas eu plus de remblai en marais et marécage que lors de mes interventions précédentes.
- Les travaux n'ont pas progressé vers et dans les marais et marécage depuis l'avis d'infraction (septembre 2010).

Date de l'inspection : 2011-04-05

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0306400

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Je vérifie si la demande de CA reçu au MDDEP (en novembre 2009 et août 2010) pour la destruction de marécages a été autorisée.

Je constate qu'effectivement le dossier été autorisé par l'émission d'un CA le 6 décembre 2010.

5. Conclusion

Un CA pour la destruction des marécages a été émis au mois de décembre 2010.

Les travaux dans les marécages ne se sont pas poursuivis depuis l'avis d'infraction du 13 septembre 2010.

6. Recommandations

Je recommande la fermeture du dossier.

Signature : Christine Rondeau

Date de rédaction:

2011-04-05

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date :

Année/mois/jour

11-04-07

Commentaires :

Croquis

No :

Titre :



Figure 1; CA émis pour la destruction de marécage sur quatre lots (carré rouge).

Dessiné par : Christine Rondeau

Lieu :

Note :

Annexe - Photos

Photo no :

Fichier :

Description :

Travaux en marais et marécage ont cessé depuis l'avis d'infraction du 13 septembre 2010.

Troncs d'arbre et d'arbuste laissés sur place.



Limite du remblai effectué en marais et marécage avant l'avis d'infraction du 13 septembre 2010.



Photo no :

Fichier :

Description :